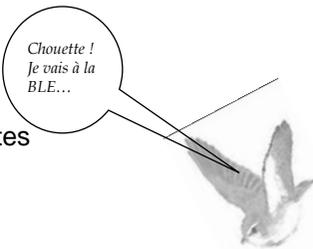


Le SEL c'est aussi ...

- ✚ un réseau vivant de communication solidaire.
- ✚ Il permet de sortir de l'isolement, de créer du lien.
- ✚ Il aide à la prise de conscience des problèmes locaux, de consommation...
- ✚ C'est un espace de convivialité lors des fêtes, des randonnées, des pique-niques, des rencontres entre SEListes, des Bourses Locales d'Echanges (BLE)...

Chouette !
Je vais à la
BLE...

Les BLE sont l'occasion pour tous les SEListes d'échanger principalement des choses (ex : livres, jeux, vêtements, légumes...) avec une contrepartie en clous ou en troc...



Nos coordonnées

✚ *Siège social :*

S.E.L. de Cergy-Pontoise
Maison de quartier des Touleuses
20, Place des Touleuses 95000 Cergy

✚ *Contact :*

➤ seldecergy@gmail.com

✚ *Site :*

<http://seldecerygpontoise.fr>

Adhésion

<http://seldecerygpontoise.fr/docs-visiteurs>



Systeme d'Echange Local



**Mettez du SEL dans votre vie
pour quelques clous^(*)**

(*) Le clou est l'unité d'échange au SEL de Cergy-Pontoise

Cergy-Pontoise

<http://SelDeCergyPontoise.fr>

*Offrez vos compétences, votre savoir.....
et recevez des autres leurs richesses*

Qu'est ce qu'un SEL ?



C'est un **Système d'Echange Local** qui permet d'échanger sans argent à l'aide d'une monnaie ayant cours entre les adhérents (*les clous*).

Le SEL encourage une pratique de l'échange basée sur la **confiance**, visant à développer la **coopération** et la **convivialité**, un système plus humain que le système marchand.

Partons de l'idée que nous avons toujours une chose à donner, à transmettre, à apporter, que celle-ci soit une compétence, un savoir-faire, voire dans une moindre mesure une richesse matérielle et de nous dire aussi, que nous avons à recevoir des autres.

Notre « grain de sel » sera par conséquent valorisé, quand nous le mettrons au profit des autres.

Le SEL de Cergy-Pontoise ?

C'est une association loi 1901, il est né il y a une quinzaine d'années environ au sein de la ville nouvelle. Ses adhérents proviennent pour la plupart de l'agglomération.

Son succès grandissant, il s'est ouvert aux habitants des communes environnantes.

L'association est aussi ouverte aux adhérents d'autres SEL, expliquant ainsi sa présence au sein du réseau de coordination d'Ile-de-France et du réseau de la route des SEL dont le but est de favoriser les rencontres entre adhérents InterSEL en utilisant leurs possibilités d'hébergement.

Nos valeurs

Notre association s'inscrit dans le mouvement de l'éducation populaire et fonctionne de manière démocratique, dans le respect des valeurs citoyennes.

Nous défendons l'inter-culturalité, les mixités diverses, (sociales, culturelles etc.) sans distinction d'âge, de race et de religion dans la tolérance et le respect de chacun au nom des valeurs du « **Vivre ensemble** ».

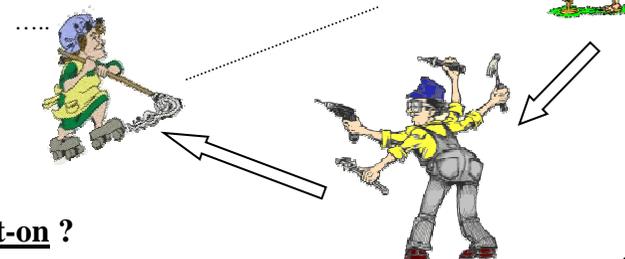
Qu'est-ce que l'on échange ?

Des services, des savoirs, des objets...
On détient tous des compétences, des capacités ou des objets dont on n'a pas ou plus usage...



Exemple :

Alain peint la cuisine de Mireille
Mireille taille les haies de Samir
Samir fait du bricolage chez Rhani
Rhani nettoie la maison d'Alain



Comment échange-t-on ?

Sur internet : Les offres et demandes sont mises à jour par les adhérents sur le site du SEL de Cergy-Pontoise et envoyées ensuite par un(e) SEListe sur les boîtes mails des adhérents. Les échanges sont enregistrés sur le site, par les intéressés en unité de monnaie locale : les « **clous** ».

Un parrain s'occupe des personnes n'utilisant pas internet. Il tient leur comptabilité et les informe sur les offres et demandes récentes.

Les échanges se font sur la base d'un consentement mutuel, chacun **AIDE** l'autre, pas forcément celui ou celle dont on a reçu l'aide.



Toute heure passée est valorisée de la même manière.
Et oui ! Une disponibilité en vaut bien une autre ; c'est aussi cela l'esprit du Sel. (1h d'électricien vaut 1h de ménage...)

La valeur « clou » est évaluée à 60 unités de l'heure pour les services. Avec un forfait convenu entre les adhérents qui déterminent les modalités d'échange (Le service proposé, le lieu, le temps nécessaire, etc.)

Quant à la **valeur d'un objet**, elle est définie de gré à gré entre les adhérents.

Un bon d'échange reste nécessaire pour l'**InterSEL**. Ces échanges sont validés par les comptables de chaque SEL et convertis dans la monnaie en cours dans les SEL concernés.

Les transactions en euros sont interdites, seuls les frais engagés en euros sont à charge du demandeur.

